

Jean-Baptiste André Godin à René Girard, 16 septembre 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 1 p. (348r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à René Girard, 16 septembre 1878, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49715>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 septembre 1878](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Girard, René](#)

Lieu de destination 3, rue Cherubini, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin répond à la lettre de René Girard du 9 septembre relative à la publication d'articles sur la question religieuse dans le journal *Le Devoir*. Godin prévient Girard qu'il n'y consentirait que « sous toute réserve de coupures, de modifications et même de rejet » car il veut que la rédaction du journal reste étrangère aux polémiques violentes ou acerbes : « S'attachant aux principes du juste et du vrai, elle doit surtout combattre le mal en montrant ce qui est bien et en exposant ce qui est à faire plutôt qu'en critiquant ce qui a été fait. » Pour cette raison, explique Godin, les vers de Girard envoyés à Champury n'ont pas été publiés. Il précise qu'au Familistère n'ont, jusqu'à présent, logé que les sociétaires ouvriers et employés de l'établissement.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Articles de périodiques](#), [Familistère](#), [Religions](#)

Personnes citées [Champury, Édouard \(1850-1890\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 26 juil 78

Monsieur,

Votre lettre du 9^{me} m'appelle
Votre témoignage de sympathie. Je suis flatté et vous
remercie. Mais la question
que vous me posez au sujet
d'articles sur la question
religieuse dans "le devoir"
est une chose très-délicate.
Je ne pourrais y consentir
que sous ^{l'abs} réserve de confrero
de modifications et avions
refut si, après lecture, il
en est validé ainsi.

La rédaction du "Droit"
doit rester étrangère aux
polémiques violentes ou
acerbes. S'attachant aux
P. André Girard.

principes du juste et du vrai,
elle doit surtout combattre
le mal en montrant ce qui
est bien et en exposant ce
qui est à faire plutôt qu'en
critiquant ce qui a été fait.
Dans ces conditions, tous les
concours nous sont utiles
et agréables. C'est cette
manière de voir au sujet
du journal qui a empêché
de faire usage des vers que
vous avez envoyés à M.
Champy.

Le Familiste a été
jusqu'à ce jour uniquement
consacré aux intérêts
ouvriers et en faveur de
l'établissement.

Cordialement

Godin